



Il faut tout d'abord poser le cadre.

Chaque chasseur, pour exercer son loisir, doit payer **une redevance**, ceci contrairement à l'impôt, qui ne représente pas la contrepartie d'un service rendu. Une redevance est une « *Somme versée à échéances périodiques en contrepartie d'un avantage concédé contractuellement par une personne morale de droit public* ».

Cette redevance (permis de chasser) est fixée par l'état, mais, à la différence de la redevance audiovisuelle, les sommes versées par les chasseurs, et perçues par l'état, sont restituées à l'association du payeur (fédération de chasse) à laquelle **il doit obligatoirement adhérer**. En effet, contrairement aux autres sportifs, pour pratiquer son « loisir récréatif », le chasseur n'a pas le choix de son adhésion. C'est la fédération de chasse de son département. D'où une seule et même pratique sur tout le territoire, quelles que soient les opinions de certains.

De ce fait, **le chasseur ne participe pas à l'indemnisation du bien commun**, mais finance l'organisation de son loisir. En d'autres termes, les sommes de la redevance sont de l'argent public qui, par cette manœuvre, devient argent privé. Les fédérations de chasse ne sont pas des associations loi de 1901 mais de 1964 (dont l'objet est l'intérêt des chasseurs). L'argent de la chasse provient aussi de subventions de plusieurs millions d'euros (état et collectivités) ainsi que de produits de la vente d'accompagnements et de tirs d'animaux sauvages, exploitation du bien commun.

En conclusion, tout l'argent de la chasse est de l'argent public.

Mais, en plus du cadeau de mettre à disposition de quelques-uns le bien commun aux frais de tous, il est fait **un autre cadeau** que nous pouvons chiffrer.

En effet, l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), maintenant intégré à l'OFB (Office Français de la Biodiversité), conformément au code de l'environnement et après avis du Ministère des finances, a fixé, en 2012, les valeurs des espèces gibiers. Ce barème n'a pas été revalorisé depuis. Il est donc très simple, en consultant les bilans des tableaux de chasse, de calculer le montant de la richesse récoltée par les chasseurs sur le bien commun qu'est la faune sauvage.

J'avais fait ce calcul pour la Drôme, département de 500 000 habitants, pour la saison 2017 / 2018, et uniquement pour le grand gibier, soit environ 60% du total gibier prélevé car sont donc exclus les oiseaux (grives, cailles et autres palmipèdes) et les petits mammifères (comme le lièvre ou le lapin). Ce qui donne le tableau suivant :

	PRIX	NOMBRE	TOTAL
SANGLIERS	500	20 100	10 050 000
CERFS	1700	885	1 504 500
CHAMOIS	1200	623	747 600
MOUFLONS	1000	24	24 000
CHEVREUILS	950	5109	4 853 550

Soit pour le seul grand gibier, **un total de 17 179 650 €** pour le seul département de la Drôme.

L'association Animal Cross, dans son ouvrage fort documenté « **l'animal, sujet de droit** » consacre un chapitre sur tous les aspects de l'argent de la chasse. Par ce même calcul, c'est, pour l'unique grand gibier, **plus d'un milliard d'euros pour cette même année** pour l'ensemble du territoire.

Personne ne sera donc étonné de constater les sommes astronomiques que possèdent, en trésorerie, les fédérations départementales. Ainsi, la fédération de la Drôme a une réserve de trésorerie de **2 060 000 €**, la palme revenant à la **fédération de la Manche avec 4 673 000€**.

Nous entendons bien les longues plaintes des chasseurs quand ils payent les dégâts dont est responsable la faune sauvage et majoritairement le sanglier, mais... la blessure ne doit pas être aussi grave au vu des trésoreries disponibles.

S'agissant des « sangliers », La prolifération de cette espèce est de l'unique responsabilité des chasseurs, car ce ne sont pas des sangliers qui peuplent nos campagnes, mais des hybrides de sangliers et cochons lâchés massivement par les chasseurs il y a quelques années. En Corse, il n'y a plus aucun sanglier et en France, ils ne seraient plus que 2%.

Il reste encore des élevages, et l'agrainage nourrit les populations. Pour preuve l'étude menée par les fédérations de chasse de l'Essonne et des Yvelines : la suppression de l'agrainage a fait baisser de 24% les demandes d'indemnisation.

Enfin, les cultures ne bénéficient d'aucune protection, alors que leur efficacité a été prouvée (électrification autour des vignes et des champs de maïs), et que subventionner ce genre d'équipement serait moins onéreux que de payer des dégâts toutes les années. .. Mais tout ceci entamerait quelque peu la justification de ces safaris à la française auxquels sont attachés nos Nemrods.

Jean-Louis Chuilon

Président de l'Alliance des Opposants à la Chasse.

APPEL :

A nos adhérents : Diffuser de l'information, organiser des actions en fédérant le plus largement possible, échanger avec les parlementaires, voilà la dynamique nécessaire pour faire bouger les lignes. Pour cela, nous nous servons d'outils de communication. Cette année, nous avons décidé de **participer au salon MARJOLAINE**, la plus grande manifestation tournée vers l'écologie du territoire, du 7 au 15 novembre 2020 au parc floral de Paris, Porte de Vincennes.

Vous, adhérents individuels, êtes le vivier de compétences et de ressources de l'association. Cette **manifestation est très onéreuse pour nous**, qui ne vivons que grâce à vos modestes cotisations et au bénévolat.

C'est la raison de cet appel. D'une part, nous avons **besoin de votre aide pour tenir notre stand pendant ces 10 jours**. Etes-vous volontaires ? Il faudra :

- Informer les gens sur notre but et nos actions
- Remplir avec eux les bulletins d'adhésion
- Distribuer nos tracts et documentation
- Vendre nos tee-shirts et autres objets...

Vous pouvez proposer une ou plusieurs journées ou demi-journées de présence en vous inscrivant directement sur le tableau <<https://lite.framacalc.org/9hq8-cr4n0eaa4c>> tout en veillant au nombre optimum de 3 présent par jours sur le stand.

D'autre part, **vous pouvez nous aider financièrement**, et nous adresser vos dons par l'intermédiaire de notre site <<https://alliance.opposantschasse.org>> en cliquant sur l'onglet « adhérer / faire un don » par courrier à « **AOC, maison de la vie associative, 2 Rue des Corroyeurs - 21068 Dijon** », par virement : <https://alliance.opposantschasse.org/wp-content/uploads/2020/07/rib-aoc-copie.jpg> ou par « HelloAsso » <https://www.helloasso.com/associations/alliance-des-opposants-a-la-chasse/formulaires/1>

Aux associations adhérentes : pour celles qui ne participent pas à ce salon, nous vous offrons un partenariat contre une participation financière à votre appréciation. En échange, nous diffuserons vos documents et nous afficherons, bien en vue, votre logo avec toutes vos coordonnées. Contactez-nous afin de conclure un arrangement.

Le moindre euro sera le bienvenu.

Par avance, nous vous remercions pour votre collaboration. Pour nous organiser contactez notre président, Jean-Louis Chuilon, soit par téléphone au 06 09 61 51 91, soit par mail : president.opposantschasse@gmail.com

Cordialement
Le bureau de l'AOC

DERNIERES NOUVELLES :

Soutiens :

Nous avons reçu les soutiens spontanés pour nos actions contre la véneries sous terre de **Michelle RIVASI** et de **Karina BRUNA**, bien que l'Europe n'ai pas la main sur la législation sur la chasse dans les états membres, elle a la main sur ses directives et en l'espèce la directive oiseaux et la directive habitat que le gouvernement français piétine allégrement.

Courrier :

Il est parti cette semaine un courrier postal adressé au Président de la République : <https://alliance.opposantschasse.org/laoc-demande-audience-au-president-de-la-republique/>, ainsi qu'à Barbara POMPILI. Nous vous tiendrons informés des réponses à ceux-ci.

St Marcel d'Ardèche : suite

Trois articles de journaux :

<https://alliance.opposantschasse.org/wp-content/uploads/2020/07/UNE-ASSO-INTERPELLE-LE-MAIRE-001.jpg> > / .

<https://alliance.opposantschasse.org/wp-content/uploads/2020/07/ST-MARCEL-001.jpg> > / <https://alliance.opposantschasse.org/wp-content/uploads/2020/07/DAUPHINE-CONVENTION-CHASSEURS-MAIRIE-ST-MARCEL.png>

Sont parus dans la presse régionale avec réponse des chasseurs totalement hors sujet. Monsieur le maire attend les conclusions de son service juridique pour prendre des décisions. Nous nous sommes rendus sur plusieurs sites « aménagés » par les chasseurs et nous sommes revenus riches de notre récolte de cartouches et autres détritiques disséminés par ces amoureux de la nature.

Loup et tirs de défense :

La scandaleuse pulsion : un loup tué sans raison...

https://www.facebook.com/757915144314007/videos/293561918668434/?_tn=%kCH-R&eid=ARD3dAYe9OBACED5FOHnlw_kF72jYSTU_6tLtvMqHBiZ4bNr5iNCffWe-cg5f19O8jin8sXR0fBk4-CSo&hc_ref=ARRYslMZF7jenZqx43yv4C4Ez-Ocr2dHzVNNxZpbkMALozut_2mtiMUzkkAzIA5JEhk&fref=nf...

A savoir : les « lieutenants de louveterie » sont de simples chasseurs qui postulent auprès du préfet pour être nommé à des fins de destruction de « nuisibles » et de « régulation » dans le cadre administratif...belle motivation et surtout belles occasions de faire le coup de fusil et de connaître la joie d'acquérir de rares trophées comme ...celui d'une espèce protégée.

Nous apprenons aussi avec stupéfaction que l'AFB (Agence Française de la Biodiversité), propose des sessions de **formation pour le tir du loup destinées aux chasseurs!** Apprendre à des « Nemrod » à tirer une espèce protégée à l'heure où notre pays s'apprête à accueillir le congrès, qui a lieu tous les quatre ans, de « l'Union Internationale de la Conservation de la Nature », réunissant plus de 160 pays signataires... Voilà qui en dit long sur la réelle volonté de nos dirigeants.

Une vidéo d'une fédération de chasse enseigne comment attirer les loups en les appâtant....ce qui est strictement interdit.

La Direction Départementale du Territoire de la Drôme nous a enfin transmis les rapports de tirs de défense rapprochée ayant eu lieu dans la Drôme et sujets à caution. L'AOC soutiendra toute association qui se pourvoira en justice. Nous avons fait suivre ces

documents à Monsieur le sénateur Bazin s'interrogeant à juste titre sur le problème de la protection des troupeaux. Voici sa question au gouvernement, à laquelle nous avons participé : <https://alliance.opposantschasse.org/wp-content/uploads/2020/07/QE-RM-4-juin-2020.docx>

Pour **recevons directement les réponses** du gouvernement car nous nous sommes connecté au site ad hoc. Nous vous informerons ...mais il ne faut pas être trop pressé...

Vènerie sous terre : du nouveau

Nous avons été reçus par la députée LREM de la Drôme, Alice Thourot, membre du groupe du député Loïc Dombrevat qui a interpellé le gouvernement pour légiférer contre la vènerie sous terre et les chasses traditionnelles. Echange fructueux puisque nous a été proposé de lui adresser des sujets pour l'élaboration de questions écrites au gouvernement.

La pétition : <https://alliance.opposantschasse.org/soutenez-les-parlementaires-desirant-interdire-la-venerie-sous-terre/>

pour soutenir les parlementaires dans leur volonté de faire évoluer la loi, a reçu **95 500 signatures**.

Virginie Boyaval, chercheuse spécialisée dans le domaine du blaireau, a lancé une étude nationale « chiroterrier » car des colonies de chauves-souris, espèce en fort déclin et strictement protégée, colonisent des terriers de blaireaux. Cet argument est définitif pour interdire la vènerie sous terre, d'où la lettre adressée aux parlementaires et à la presse : <https://www.mesopinions.com/petition/politique/soutenez-parlementaires-desirant-interdire-venerie-terre/91512>

De ce fait, nous saisissons la commission européenne pour non respect de la directive habitât. A suivre.

La violence de Willy Schraen :

Nous avons envisagé de porter plainte contre Willy Schraen, qui clairement en appelait à la violence. Ceci entrerait dans le cadre de l'article 24 de la loi sur la presse, procédure d'une grande complexité exonérant le procureur d'enquête et concernant des domaines très précis. Choix a donc été fait d'un signalement au Procureur Général de Paris avec demande de conseil et d'un communiqué de presse. Document que vous trouverez par les liens suivants :

<https://alliance.opposantschasse.org/quand-le-president-de-la-federation-nationale-des-chasseurs-propage-la-haine-et-incite-ouvertement-a-la-violence/>

Action de CAP :

L'association CAP, dans le cadre de sa mission de lobbying politique, a transmis notre question écrite au gouvernement au sujet de la vènerie sous terre. Pour mieux connaître cette structure : <https://convergence-animaux-politique.fr> .

Evènement à venir :

Une manifestation unitaire, dont fait partie l'AOC, contre la chasse pour la mise en captivité des mammifères marins, aura lieu au delphinarium d'Antibes le 16 août 2020. Nous vous invitons à y participer.

<https://www.facebook.com/Co.bouvot/videos/10158837779594684/?t=2>

LES ECHOS DU RESEAU

Oïkos Kaï Bios :

ARGENT PUBLIC VERSE AUX CHASSEURS

Comme expliqué dans le PDF en page « Nos Amis les Animaux », à cette adresse [https://www.oikoskaibios.com/Nos amis les animaux.l.htm](https://www.oikoskaibios.com/Nos_amis_les_animaux.l.htm) :

Le 3 décembre 2018, nous avons été alertés par un conseiller régional, Fabienne GREBERT, via une militante sympathisante. Aussitôt, nous avons réagi par un article sur notre site Internet :

« Gaspillage d'argent public dans une période où beaucoup de Français vivent dans la précarité et massacre d'animaux à la clef ».

Nous avons alors initié une cyber@action avec lettre-type relayée à nos contacts. Les 204 conseillers régionaux ont reçu notre courriel, 3 nous ont répondu par mail et un par courrier, la subvention a été accordée pour 3 ans....

Oïkos Kaï Bios : <http://www.oikoskaibios.com/>

Forest Shepherd Occitanie :

Suite au braconnage d'un ours dans le cirque de Circé (Ariège) le 9 juin 2020, une manifestation d'opposition à cet acte odieux a été organisée par l'Aspas et Ariège Animaliste devant la préfecture d'Ariège le 20 juin 2020.

La préfecture ayant sorti un arrêté interdisant cette manifestation, Forest Shepherd a fait casser l'arrêté préfectoral par le tribunal administratif de Toulouse.

Hélas, le jugement du tribunal arrivant tardivement (vers 20h30 la veille de la manifestation), bon nombre d'organisateur et de manifestant-es ont annulé leurs venues.

L'Aspas a quand même pu communiquer in extrémis sa venue et au final la manifestation a pu avoir lieu avec environ 70 manifestant-es et une couverture médiatique importante.

Il est à noter que c'est une avancée majeure d'avoir pu manifester dans une ville où siège la plus importante communauté anti-ours et même anti-vie, à savoir l'Aspas de Monsieur Lacube.

Une autre avancée significative est d'avoir pu scander le slogan "FNSEA=MAFIA" (nous remercions au passage le collectif "boucherie abolition" pour avoir fait tomber ce tabou).

Nous remercions chaleureusement Ariège Animaliste qui nous a soutenus jusqu'au bout dans la démarche judiciaire.

A l'occasion de cet évènement, nous avons édité un template et un tutoriel expliquant la démarche du référé liberté afin de casser un arrêté Préfectoral ou Communal d'interdiction de manifester.

Nous serons heureux de le partager, pour cela vous pouvez nous joindre à: fkgresigne@gmail.com.

DIGNITE ANIMALE :

L'association se mobilise sur un problème local : la volonté de tuer un ragondin isolé adopté par la population, d'où cette lettre :

« Madame la Mairesse,

Nous avons été joints au sujet d'une petite famille de ragondins menacée d'être tuée sur votre commune; ces ragondins sont au nombre de 5 (une maman et ses 4 petits) ; leur lieu de vie semble bien tranquille et ils sont pratiquement apprivoisés.

Ce petit coin de nature est en effet propice à l'accueil d'animaux sauvages ; canards et autres petits mammifères peuvent y vivre comme dans tout lieu aquatique naturel. Sinon, la solution serait de vider de toutes espèces sauvages la nature proche des lieux habitables, qui hélas gagnent sans limites sur les espaces sauvages. Ce que, vous en conviendrez aisément, serait une ineptie et une erreur, car la nature en ville a besoin de ses hôtes, et les gens peuvent au contraire admirer et observer la vie sauvage là où elle peut encore exister.

En conséquence, nous soutenons et appuyons la démarche de la famille Breuil, qui vit en bonne entente avec ce milieu aquatique et ses hôtes ; ils ont même nettoyé ce petit étang qu'ils entretiennent avec bienveillance et vigilance.

Quels motifs peut légitimer un tel massacre ?

Supprimer ces mammifères, c'est aussi déséquilibrer ce milieu naturel qui existait bien avant l'arrivée des habitations alentours.

Si problème il y a , et lequel, il s'agit plutôt d'entrevoir des solutions que de massacrer la vie sauvage, car ce massacre pur et simple ne ferait que montrer, une fois de plus, que la vie sauvage n'a plus de place, ni sa place près des humains. Or, ce réflexe n'est pas le bon, vu le déclin en France de notre biodiversité grignotée de plus en plus par un urbanisme sans limite, qui spolie les espaces naturels en piétinant ainsi toutes les niches des animaux sauvages.

La France est loin derrière les autres pays, qui savent faire côtoyer la population avec la vie sauvage : les blaireaux, les renards, les corbeaux et autres espèces sauvages, et ce même dans les villes.

Ainsi, Londres et Berlin offrent un beau témoignage d'une vie harmonieuse et en paix avec les animaux, que les habitants et touristes se plaisent à observer en pleine ville et en toute quiétude. Forts de ce qui précède, nous vous enjoignons de ne pas céder au seul réflexe de suppression de cette vie sauvage, et sommes prêts à vous rencontrer pour trouver une solution autre que ce massacre. Nous vous informons que d'autres personnes et associations sont au courant de ce projet de destruction et sont prêts à agir avec nous si besoin. Nous vous contacterons demain lundi pour convenir d'une autre solution.

Avec nos cordiales salutations. »

Pour l'association « Dignité Animale » Jacqueline Pèlerins

NB : A toutes fins utiles, nous vous précisons que La mobilisation est forte pour abolir le classement insensé des espèces dites "nuisibles" : <https://www.mesopinions.com/petition/animaux/abolir-classement-especes-nuisibles/66729>

FNE AURA :

France Nature Environnement Auvergne Rhône Alpes réaffirme son opposition viscérale aux chasses traditionnelles et particulièrement à la vènerie sous terre. Elle salue et soutient les parlementaires qui s'engagent pour une loi interdisant ces pratiques indignes de notre humanité. <https://www.fne-aura.org>

FONDATION MART :

La fondation MART se préoccupe et agit beaucoup pour la faune sauvage. Elle se bat notamment contre la chasse et pour la préservation de la nature. La chaîne MONITORING-ETHOLOGIE vous présente de nombreuses vidéos sur la vie secrète des animaux sauvages. Retrouvez-la sur : https://www.youtube.com/playlist?list=PLdAufg4SfN_1ykJtAjdOruCFZxh0mQzU
<https://www.youtube.com/watch?v=yayaijPglNlM>

ANIMAL CROSS :

En Haute-Savoie, le préfet autorise les tirs de loups sans que les mesures de protection ne soient réunies.

Par l'arrêté DDT-2020-0838. M. le préfet de Haute-Savoie a autorisé le 19 juin, jusque fin 2021, les tirs contre le loup sur le plateau des Glières, plaine de Dran. Un lieutenant de louveterie tourne toutes les nuits en 4x4, équipé d'une arme moderne à détection thermique, payée par nos impôts, pour en découdre avec l'animal.

Or ANIMAL CROSS constate qu'aucune des conditions de protection devant être réunies n'est présente : pas de parc (un fil à bétail), pas de berger, pas de patou. Préfecture et DDT foulent du pied leurs propres textes en autorisant toute une série de tirs en Haute-Savoie (45 autorisations à ce jour), là où ils savent pertinemment que les troupeaux ne sont pas protégés.

Les preuves en vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=UTxIPDWyg6l&t=6s>

https://www.youtube.com/watch?v=IROvulT_rFo

<https://www.youtube.com/watch?v=8JYLLC7d15M>

NOTA BENE : la prochaine infolettre paraîtra en septembre. Bon été à tous.



Le site : <https://alliance.opposantschasse.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/Alliance-des-Opposants-à-la-Chasse-884335251762963/>

Twitter : @FranceAOC ou lien : <https://twitter.com/FranceAOC>

Pour un signalement : urgence.opposantschasse@gmail.com

Contact : president.opposantschasse@gmail.com

